

## **Demande de licence temporaire de débit de boissons**

La demande doit être formulée au moins **quinze jours** avant la manifestation.  
La Mairie vous tiendra informé par téléphone, et l'arrêté vous sera notifié en Mairie  
au Service Administration Générale

Les informations marquées de \* sont obligatoires

### **Renseignements concernant le demandeur :**

Nom\* ..... :

Prénom ..... :

Adresse\* ..... :

Code postal\* ..... :

Ville\* ..... :

Courriel (e-mail)..... :

### **Renseignements concernant la manifestation :**

Nom\* ..... :

Date\* ..... :

Lieu\* ..... :

### **Vous êtes :**

Une association

Une association sportive

Un particulier

La Ville de LESCAR s'engage à ne faire usage de ces renseignements que dans le cadre du traitement de votre demande.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art.34 de la loi « Informatique et Libertés ») ; pour l'exercer, adressez-vous à la Mairie.